

## CHAPITRE 10 : LISTE DES VEGETAUX RECOMMANDES

Les espèces d'arbres de type naturel recommandées pour être utilisées **en brise vent** sont les suivantes (ou essences similaires) :

Chêne pédonculé
Chêne sessile
Erable sycomore
Erable plane
Erable champêtre
Frêne commun
Merisier
Châtaigner
Charme commun

Les essences locales d'arbustes recommandées pour être utilisées **en haies** sont les suivantes (ou essences similaires) :

Aubépine
Charme commun
Châtaignier
Cornouiller mâle
Cornouiller sanguin
Églantier
Érable champêtre
Fusain d'Europe
Houx commun
If
Noisetier commun
Sureau noir
Troène vulgaire
Viorne Obier
Viorne lantane

Les végétaux adaptés aux berges sont les suivants :

ARBRES (plantés à une distance de 3m du lit du cours d'eau)		
Aulnes glutineux	Erable champêtre	Frêne commun
Charme commun	Orme champêtre	Peuplier noir
Peuplier tremble	Saules arborescents	
<b><u>À proscrire</u></b>		
<i>Saule pleureur</i>	<i>Bouleau</i>	<i>Erable negundo</i>
<i>Robinier faux acacia</i>	<i>Conifères et autres arbustes persistants</i>	
ARBUSTES		
Aubépine	Cornouiller sanguin	Fusain d'Europe
Noisetier	Saules arbustifs	Sureau noir
Viorne obier		

<u>À proscrire</u>		
<i>Ailante de Chine</i>	<i>Amorphe buissonnante</i>	<i>Buddleias</i>
<i>Renouée du Japon</i>		
HERBACEES		
Eupatoire chanvrine	Joncs	Roseaux
Iris jaune	Lysimaque	Salicaire
Laïches	Prêle	Menthe aquatique
Filipendule reine des prés	Grande Consoude	
<u>À proscrire</u>		
<i>Soligado verge d'or</i>	<i>Balsamine géante</i>	

Les essences horticoles, ornementales ou non spontanées (feuillage coloré, panaché, floraison importante) n'excéderont pas 10% des espèces présentes dans les haies. Elles seront réservées pour l'aménagement intérieur de la parcelle.